


Règlement intérieur de l' Accueil Collectif de Mineurs



87, avenue de la Libération - 60260 LAMORLAYE
SIRET : 502 655 699 00010 – CODE APE : 8899B
 03 44 21 10 71

SOMMAIRE

Préambule	Page 2
Accueil et période d'ouverture	Page 2
Modalités d'inscription	Page 3
Horaires et fonctionnement	Page 4
Absences et retards	Page 5
Tarifcation et paiement	Page 6
Santé	Page 11
Sécurité	Page 11
Vêtements et objets	Page 12
Obligations et responsabilités	Page 12
Recours	Page 13

1. Préambule

L'Association du Centre Social Rural de Lamorlaye organise un accueil de loisirs – périscolaire - mercredis loisirs - petites vacances et vacances d'été au sein de sa structure située au **87, avenue de la Libération - 60260 LAMORLAYE.**

Ces accueils collectifs de mineurs sont placés sous l'autorité du préfet. Le cadre législatif des Accueils Collectifs de Mineurs est fixé par les articles L 227-1 à L 227-12 du code de l'Action Sociale et des Familles et les articles L 2324-1 à 4 du code de la santé publique.

L'accueil collectif de mineurs est habilité par la DDCS (**D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale), est soumis à la réglementation, et aux obligations spécifiques aux accueils d'enfants mineurs.

Le règlement intérieur est un outil de communication qui permet d'informer les parents sur les conditions de fonctionnement des accueils et qui définit les notions de responsabilité incombant à chacun (organisateur, parents, enfants, animateurs). Il est communiqué à chaque famille et affiché de manière permanente dans les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs.

Ses modifications relèvent de la compétence du Conseil d'Administration de l'Association. Le responsable légal, tout comme l'équipe d'animation doivent en prendre connaissance et s'y conformer.

2. Accueil et périodes d'ouverture

L'Accueil Collectif de Mineurs est ouvert à toutes les familles scolarisées ou demeurant sur la commune de Lamorlaye de la maternelle au CM2.

Pour les accueils du mercredi et pendant les vacances scolaires et selon les disponibilités du service, les enfants domiciliés ou scolarisés sur la Communauté de Commune de l'Aire Cantilienne peuvent être accueillis sous conditions tarifaires (**cf. page 6**)

Année scolaire 2020/2021

- **Le périscolaire** est ouvert tous les jours d'école.
- **Les mercredis** sont ouverts toute l'année scolaire

Les vacances sur l'année 2020

- ✓ Vacances de la Toussaint : du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020.
- ✓ Vacances de Noël : du lundi 21 au jeudi 24 décembre 2020

Les vacances sur l'année 2021

- ✓ Vacances d'Hiver : du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021
- ✓ Vacances de Printemps : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021

Pour les vacances d'été 2021 les dates et fonctionnement vous seront communiqués au mois de janvier 2021.

3. Modalités d'inscription

L'adhésion à l'association :

L'inscription d'une famille à l'Accueil Collectif de Mineurs est conditionnée à l'adhésion et, est valable pour l'année scolaire soit du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Elle est demandée à toutes les familles fréquentant le service, quelle que soit la date de leur première inscription. En 2020, son montant est de 2€ par famille.

Documents et délais :

Pour pouvoir accepter vos enfants, nous sommes légalement tenus à la fourniture d'un dossier d'inscription complet. Celui-ci peut être retiré sur le site du Centre Social ou à l'accueil.

Le retour du dossier se fait soit par mail (uniquement en format PDF) ou peut être déposé lors du 1^{er} rendez-vous d'inscription accompagné des documents demandés (**copie des pages de vaccins et photo d'identité obligatoires**)

Périscolaire (avant et après l'école)

- ✓ Une fiche est à remplir lors de l'inscription. Les inscriptions peuvent être ensuite modifiées par mail le jour même **et ce jusque 15h30**.

Mercredi

- ✓ Une feuille d'inscription mensuelle est à télécharger sur le site du Centre Social, avec **une date limite à respecter**. Cette feuille contient les mercredis du mois à venir.
Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement.
Cette fiche de préinscription est obligatoire pour valider l'inscription de votre enfant.

Vacances

- ✓ Une feuille d'inscription pour chaque période des vacances est à télécharger sur le site du Centre Social, avec **une date limite à respecter**. Les inscriptions se font au plus tard 15 jours avant le début de chaque période de vacances. Les dates exactes sont communiquées sur le site Internet, et par affichage au Centre Social. Toute inscription remise après la date limite sera traitée en fonction des places disponibles et du taux d'encadrement. Cette fiche de préinscription est obligatoire pour valider l'inscription de votre enfant.

Dans le cadre des mercredis et des vacances et pour répondre aux besoins des familles un accueil « péri-loisirs » est mis en place le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 19h30.

4. Horaires et fonctionnement

L'Accueil Collectif de Mineurs est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune de Lamorlaye de la maternelle au CM2.

Mercredis et Vacances :

Cet accueil concerne les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 et demeurant à Lamorlaye. Les enfants scolarisés et demeurant dans une commune limitrophe ou une commune de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne peuvent être accueillis selon les disponibilités du service et sous conditions tarifaires.

C'est un accueil où l'enfant participe à des activités autour d'un thème proposé par l'équipe d'animation et en fonction des besoins de l'enfant.

Les objectifs pédagogiques principaux de ces accueils sont :

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et la coopération
- Favoriser la prise de responsabilités des enfants et développer leur autonomie
 - Favoriser le respect du rythme de l'enfant
- Favoriser l'ouverture culturelle et la pratique d'activités innovantes et variées adaptées aux besoins et attentes des enfants.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h00 à 19h30.

Les enfants sont accueillis soit en journée complète, soit en demi-journée avec ou sans repas.

Les temps d'accueil des enfants sont définis comme suit :

- ✓ De 7h00 à 9h00 (péri loisirs)
- ✓ De 9h00 à 17h (journée)
- ✓ De 9h00 à 12h00 (demi-journée) - 13h30 (demi-journée avec repas)
- ✓ De 13h30 à 17h00 (demi-journée)
- ✓ De 17h00 à 19h30 (péri loisirs)

Il est impossible d'arriver à 12h00 pour le déjeuner.

Pour les enfants dont la demi-journée s'arrête après le repas, les familles doivent impérativement venir les chercher à 13h30, au-delà de cet horaire la journée entière sera facturée.

Si vous souhaitez récupérer de façon exceptionnelle votre enfant dans l'après-midi, il est souhaitable de vérifier auprès du Centre Social Rural que les enfants ne sont pas en sortie dans la commune (ex : parc du château...)

Présence des enfants :

Afin de garder une cohérence pédagogique dans la continuité de l'Accueil et du fonctionnement, les enfants inscrits en journée ne peuvent quitter le Centre et y revenir.

Le respect des horaires de fonctionnement de l'accueil de loisirs est indispensable pour son bon fonctionnement.

Restauration collective :

Les repas sont pris au restaurant scolaire du Groupe Nord. L'entreprise SODEXO fournit les repas du déjeuner, ils apparaissent sur la facture mensuelle.

Périscolaire :

Cet accueil concerne les enfants scolarisés sur la commune de Lamorlaye de la maternelle au CM2

Les objectifs pédagogiques principaux du périscolaire

- ✓ Promouvoir un accueil de qualité favorisant la communication avec les familles et les enfants
- ✓ Permettre à l'enfant de gérer son temps et d'organiser son activité à son rythme.

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30.

Le matin :

Ouverture du service à 7h00, votre enfant peut arriver jusqu'à 8h20 (dernier délai). Il sera emmené à son école par l'équipe d'animation.

Pour les enfants scolarisés à l'école ST EXUPERY (groupe Sud) le trajet des enfants se fait en minibus ou à pied selon les conditions climatiques.

Pour les enfants scolarisés à l'école du Champs Vert, de Lamartine, Gérard de Nerval et Anatole France (groupe Nord), ceux-ci sont conduits à pied par l'équipe d'animation.

Le soir :

- ✓ Les enfants en maternelle sont repris à 16h30 par l'équipe d'animation directement dans les classes.
- ✓ Les enfants en élémentaire à 16h30 ou 18h00 (après l'étude) sont repris par l'équipe d'animation dans la cour de l'école.

Les enfants scolarisés **au groupe nord** sont ramenés à pied.

Pour les enfants scolarisés **au groupe sud** le retour se fait en minibus ou à pied selon les conditions climatiques.

Fermeture du service à 19h30

5. Absences et retards

Retards :

En cas de retards injustifiés et réitérés, l'association se rapprochera de la famille afin que celle-ci puisse trouver une solution.

En cas de retard, il est impératif de prévenir l'équipe d'animation au **03.44.21.61.64** ou au **03.44.21.61.62** pour rassurer l'enfant et permettre à l'équipe de s'organiser personnellement.

Absences :

En cas d'absence de l'enfant (maladie, récupération de votre enfant à l'école par vos soins, etc.), **il est impératif de prévenir le centre social, soit par mail, par téléphone ou pour la fin des études directement auprès de l'animateur en charge de votre enfant à l'école.**

6. Tarification et Paiement

Le tarif est calculé en fonction des revenus relevés à partir de votre numéro d'allocataire à la **Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise** ou de **Mutualité Sociale Agricole**. Le montant de ressources indiqué est pris en compte.

Si votre compte CAF de l'Oise ou MSA de Picardie n'est pas ouvert sera pris à défaut votre feuille d'imposition N-2. Sont pris en compte les montants des salaires bruts avant tous les abattements fiscaux + autres natures des ressources à déclarer. Mise à jour des quotients le 1^{er} Janvier de chaque année.

Si une famille ne transmet pas les éléments nécessaires ou ne souhaite pas communiquer ses revenus, le tarif maximal sera automatiquement appliqué.

La facturation sera effectuée pour les mercredis et les vacances sur les présences effectives de l'enfant. Pour le périscolaire si l'enfant est à la présence, seule la présence effective est comptabilisée. Pour les enfants au forfait, la déduction se fera si l'absence est égale ou supérieure à une semaine.

Une majoration de 20% est appliquée pour les enfants qui viennent des communes extérieures.

Tarifs vacances scolaires et mercredis pour les enfants domiciliés à Lamorlaye

Tranche par revenus mensuels		JOURNEE			DEMI-JOURNEE			Péri-loisirs		
		de 9h00 à 17h00 sans repas			de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00			7h00 à 9h00 ou de 17h00 à 19h30		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	4,00 €	3,60 €	3,40 €	2,00 €	1,80 €	1,70 €	2,00 €	1,80 €	1,70 €
1282	1372	8,00 €	7,20 €	6,80 €	4,00 €	3,60 €	3,40 €	4,00 €	3,60 €	3,40 €
1373	1524	8,24 €	7,42 €	7,00 €	4,12 €	3,71 €	3,50 €	4,12 €	3,71 €	3,50 €
1525	1677	8,48 €	7,63 €	7,21 €	4,24 €	3,82 €	3,60 €	4,24 €	3,82 €	3,60 €
1678	1829	8,72 €	7,85 €	7,41 €	4,36 €	3,92 €	3,71 €	4,36 €	3,92 €	3,71 €
1830	1982	8,96 €	8,06 €	7,62 €	4,48 €	4,03 €	3,81 €	4,48 €	4,03 €	3,81 €
1983	2134	9,20 €	8,28 €	7,82 €	4,60 €	4,14 €	3,91 €	4,60 €	4,14 €	3,91 €
2135	2287	9,44 €	8,50 €	8,02 €	4,72 €	4,25 €	4,01 €	4,72 €	4,25 €	4,01 €
2288	2439	9,68 €	8,71 €	8,23 €	4,84 €	4,36 €	4,11 €	4,84 €	4,36 €	4,11 €
2440	2592	9,92 €	8,93 €	8,43 €	4,96 €	4,46 €	4,22 €	4,96 €	4,46 €	4,22 €
2593	2744	10,16 €	9,14 €	8,64 €	5,08 €	4,57 €	4,32 €	5,08 €	4,57 €	4,32 €
2745	2897	10,40 €	9,36 €	8,84 €	5,20 €	4,68 €	4,42 €	5,20 €	4,68 €	4,42 €
2898	3049	10,64 €	9,58 €	9,04 €	5,32 €	4,79 €	4,52 €	5,32 €	4,79 €	4,52 €
3050	3201	10,88 €	9,79 €	9,25 €	5,44 €	4,90 €	4,62 €	5,44 €	4,90 €	4,62 €
3202	3354	11,12 €	10,01 €	9,45 €	5,56 €	5,00 €	4,73 €	5,56 €	5,00 €	4,73 €
3355	3506	11,36 €	10,22 €	9,66 €	5,68 €	5,11 €	4,83 €	5,68 €	5,11 €	4,83 €
3507	3659	11,60 €	10,44 €	9,86 €	5,80 €	5,22 €	4,93 €	5,80 €	5,22 €	4,93 €
3660	3811	11,84 €	10,66 €	10,06 €	5,92 €	5,33 €	5,03 €	5,92 €	5,33 €	5,03 €
3812	3964	12,08 €	10,87 €	10,27 €	6,04 €	5,44 €	5,13 €	6,04 €	5,44 €	5,13 €
3965	4116	12,32 €	11,09 €	10,47 €	6,16 €	5,54 €	5,24 €	6,16 €	5,54 €	5,24 €
4117	4269	12,56 €	11,30 €	10,68 €	6,28 €	5,65 €	5,34 €	6,28 €	5,65 €	5,34 €
4270	4421	12,80 €	11,52 €	10,88 €	6,40 €	5,76 €	5,44 €	6,40 €	5,76 €	5,44 €
4422	4573	13,04 €	11,74 €	11,08 €	6,52 €	5,87 €	5,54 €	6,52 €	5,87 €	5,54 €
4574	4726	13,28 €	11,95 €	11,29 €	6,64 €	5,98 €	5,64 €	6,64 €	5,98 €	5,64 €
4727	4878	13,52 €	12,17 €	11,49 €	6,76 €	6,08 €	5,75 €	6,76 €	6,08 €	5,75 €
4879	5031	13,76 €	12,38 €	11,70 €	6,88 €	6,19 €	5,85 €	6,88 €	6,19 €	5,85 €
5032	5183	14,00 €	12,60 €	11,90 €	7,00 €	6,30 €	5,95 €	7,00 €	6,30 €	5,95 €
5184	5336	14,24 €	12,82 €	12,10 €	7,12 €	6,41 €	6,05 €	7,12 €	6,41 €	6,05 €
5337	5488	14,72 €	13,25 €	12,51 €	7,36 €	6,62 €	6,26 €	7,36 €	6,62 €	6,26 €
5489 et plus		14,96 €	13,46 €	12,72 €	7,48 €	6,73 €	6,36 €	7,48 €	6,73 €	6,36 €

Prix du repas : enfant en maternelle 5,14€ et enfant en primaire 5,45€

Tarifs vacances scolaires et mercredis pour les enfants domiciliés hors communes

Tranche par revenus mensuels		TARIF JOURNEE			DEMI-JOURNEE			Peri-loisirs		
		de 9h00 à 17h00 sans repas			de 9h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00			7h00 à 9h00 ou de 17h00 à 19h30		
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	4,80 €	4,32 €	4,08 €	2,40 €	2,16 €	2,04 €	2,40 €	2,16 €	2,04 €
1282	1372	9,60 €	8,16 €	8,16 €	4,80 €	4,32 €	4,08 €	4,80 €	4,32 €	4,08 €
1373	1524	9,89 €	8,40 €	8,40 €	4,94 €	4,45 €	4,20 €	4,94 €	4,45 €	4,20 €
1525	1677	10,18 €	8,65 €	8,65 €	5,09 €	4,58 €	4,32 €	5,09 €	4,58 €	4,32 €
1678	1829	10,46 €	8,89 €	8,89 €	5,23 €	4,71 €	4,45 €	5,23 €	4,71 €	4,45 €
1830	1982	10,75 €	9,14 €	9,14 €	5,38 €	4,84 €	4,57 €	5,38 €	4,84 €	4,57 €
1983	2134	11,04 €	9,38 €	9,38 €	5,52 €	4,97 €	4,69 €	5,52 €	4,97 €	4,69 €
2135	2287	11,33 €	9,63 €	9,63 €	5,66 €	5,10 €	4,81 €	5,66 €	5,10 €	4,81 €
2288	2439	11,62 €	9,87 €	9,87 €	5,81 €	5,23 €	4,94 €	5,81 €	5,23 €	4,94 €
2440	2592	11,90 €	10,12 €	10,12 €	5,95 €	5,36 €	5,06 €	5,95 €	5,36 €	5,06 €
2593	2744	12,19 €	10,36 €	10,36 €	6,10 €	5,49 €	5,18 €	6,10 €	5,49 €	5,18 €
2745	2897	12,48 €	10,61 €	10,61 €	6,24 €	5,62 €	5,30 €	6,24 €	5,62 €	5,30 €
2898	3049	12,77 €	10,85 €	10,85 €	6,38 €	5,75 €	5,43 €	6,38 €	5,75 €	5,43 €
3050	3201	13,06 €	11,10 €	11,10 €	6,53 €	5,88 €	5,55 €	6,53 €	5,88 €	5,55 €
3202	3354	13,34 €	11,34 €	11,34 €	6,67 €	6,00 €	5,67 €	6,67 €	6,00 €	5,67 €
3355	3506	13,63 €	11,59 €	11,59 €	6,82 €	6,13 €	5,79 €	6,82 €	6,13 €	5,79 €
3507	3659	13,92 €	11,83 €	11,83 €	6,96 €	6,26 €	5,92 €	6,96 €	6,26 €	5,92 €
3660	3811	14,21 €	12,08 €	12,08 €	7,10 €	6,39 €	6,04 €	7,10 €	6,39 €	6,04 €
3812	3964	14,50 €	12,32 €	12,32 €	7,25 €	6,52 €	6,16 €	7,25 €	6,52 €	6,16 €
3965	4116	14,78 €	12,57 €	12,57 €	7,39 €	6,65 €	6,28 €	7,39 €	6,65 €	6,28 €
4117	4269	15,07 €	12,81 €	12,81 €	7,54 €	6,78 €	6,41 €	7,54 €	6,78 €	6,41 €
4270	4421	15,36 €	13,06 €	13,06 €	7,68 €	6,91 €	6,53 €	7,68 €	6,91 €	6,53 €
4422	4573	15,65 €	13,30 €	13,30 €	7,82 €	7,04 €	6,65 €	7,82 €	7,04 €	6,65 €
4574	4726	15,94 €	13,55 €	13,55 €	7,97 €	7,17 €	6,77 €	7,97 €	7,17 €	6,77 €
4727	4878	16,22 €	13,79 €	13,79 €	8,11 €	7,30 €	6,90 €	8,11 €	7,30 €	6,90 €
4879	5031	16,51 €	14,04 €	14,04 €	8,26 €	7,43 €	7,02 €	8,26 €	7,43 €	7,02 €
5032	5183	16,80 €	14,28 €	14,28 €	8,40 €	7,56 €	7,14 €	8,40 €	7,56 €	7,14 €
5184	5336	17,09 €	14,52 €	14,52 €	8,54 €	7,69 €	7,26 €	8,54 €	7,69 €	7,26 €
5337	5488	17,66 €	15,01 €	15,01 €	8,83 €	7,95 €	7,51 €	8,83 €	7,95 €	7,51 €
	5489 et plus	17,95 €	15,26 €	15,26 €	8,98 €	8,08 €	7,63 €	8,98 €	8,08 €	7,63 €

Prix du repas : enfant en maternelle 5,14€ et enfant en primaire 5,45€

Cette grille correspond au tarif commune majoré de 20%

Tarifs périscolaire pour les enfants scolarisés et domiciliés sur Lamorlaye

Tranche par revenus mensuels		TARIF PERISCOLAIRE											
		Option 1 - à la présence			OPTION 2 - FORFAIT MENSUEL MATINS OU SOIRS			OPTION 3 - FORFAIT MENSUEL MATINS ET SOIRS			OPTION 4 - Retour 18h00 après étude		
					Lundi/mard/jeudi/vendredi matin			Lundi/mardi/jeudi/vendredi matin					
		MATINS OU SOIRS			ou Lundi/mardi/jeudi/vendredi soir			et Lundi/mardi/jeudi/vendredi soir					
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
	1281	2,00 €	1,80 €	1,70 €	24,00 €	21,60 €	20,40 €	48,00 €	43,20 €	40,80 €			
1282	1372	4,00 €	3,60 €	3,40 €	48,00 €	43,20 €	40,80 €	96,00 €	86,40 €	81,60 €	1,13 €	0,83 €	0,68 €
1373	1524	4,12 €	3,71 €	3,50 €	49,44 €	44,50 €	42,02 €	98,33 €	88,50 €	83,58 €	1,22 €	0,91 €	0,75 €
1525	1677	4,24 €	3,82 €	3,60 €	50,88 €	45,79 €	43,25 €	101,76 €	91,58 €	86,50 €	1,31 €	0,99 €	0,83 €
1678	1829	4,36 €	3,92 €	3,71 €	52,32 €	47,09 €	44,47 €	104,64 €	94,18 €	88,94 €	1,40 €	1,07 €	0,90 €
1830	1982	4,48 €	4,03 €	3,81 €	53,76 €	48,38 €	45,70 €	107,52 €	96,77 €	91,39 €	1,49 €	1,15 €	0,98 €
1983	2134	4,60 €	4,14 €	3,91 €	55,20 €	49,68 €	46,92 €	110,40 €	99,36 €	93,84 €	1,58 €	1,23 €	1,06 €
2135	2287	4,72 €	4,25 €	4,01 €	56,64 €	50,98 €	48,14 €	113,28 €	101,95 €	96,29 €	1,67 €	1,31 €	1,13 €
2288	2439	4,84 €	4,36 €	4,11 €	58,08 €	52,27 €	49,37 €	116,16 €	104,54 €	98,74 €	1,76 €	1,39 €	1,21 €
2440	2592	4,96 €	4,46 €	4,22 €	59,52 €	53,57 €	50,59 €	119,04 €	107,14 €	101,18 €	1,85 €	1,47 €	1,29 €
2593	2744	5,08 €	4,57 €	4,32 €	60,96 €	54,86 €	51,82 €	121,92 €	109,73 €	103,63 €	1,94 €	1,55 €	1,36 €
2745	2897	5,20 €	4,68 €	4,42 €	62,40 €	56,16 €	53,04 €	124,80 €	112,32 €	106,08 €	2,03 €	1,64 €	1,44 €
2898	3049	5,32 €	4,79 €	4,52 €	63,84 €	57,46 €	54,26 €	127,68 €	114,91 €	108,53 €	2,12 €	1,72 €	1,52 €
3050	3201	5,44 €	4,90 €	4,62 €	65,28 €	58,75 €	55,49 €	130,56 €	117,50 €	110,98 €	2,21 €	1,80 €	1,59 €
3202	3354	5,56 €	5,00 €	4,73 €	66,72 €	60,05 €	56,71 €	133,44 €	120,10 €	113,42 €	2,30 €	1,88 €	1,67 €
3355	3506	5,68 €	5,11 €	4,83 €	68,16 €	61,34 €	57,94 €	136,32 €	122,69 €	115,87 €	2,39 €	1,96 €	1,75 €
3507	3659	5,80 €	5,22 €	4,93 €	69,60 €	62,64 €	59,16 €	139,20 €	125,28 €	118,32 €	2,48 €	2,04 €	1,82 €
3660	3811	5,92 €	5,33 €	5,03 €	71,04 €	63,94 €	60,38 €	142,08 €	127,87 €	120,77 €	2,57 €	2,12 €	1,90 €
3812	3964	6,04 €	5,44 €	5,13 €	72,48 €	65,23 €	61,61 €	144,96 €	130,46 €	123,22 €	2,66 €	2,20 €	1,98 €
3965	4116	6,16 €	5,54 €	5,24 €	73,92 €	66,53 €	62,83 €	147,84 €	133,06 €	125,66 €	2,75 €	2,28 €	2,05 €
4117	4269	6,28 €	5,65 €	5,34 €	75,36 €	67,82 €	64,06 €	150,72 €	135,65 €	128,11 €	2,84 €	2,36 €	2,13 €
4270	4421	6,40 €	5,76 €	5,44 €	76,80 €	69,12 €	65,28 €	153,60 €	138,24 €	130,56 €	2,93 €	2,45 €	2,21 €
4422	4573	6,52 €	5,87 €	5,54 €	78,24 €	70,42 €	66,50 €	156,48 €	140,83 €	133,01 €	3,02 €	2,53 €	2,28 €
4574	4726	6,64 €	5,98 €	5,64 €	79,68 €	71,71 €	67,73 €	159,36 €	143,42 €	135,46 €	3,11 €	2,61 €	2,36 €
4727	4878	6,76 €	6,08 €	5,75 €	81,12 €	73,01 €	68,95 €	162,24 €	146,02 €	137,90 €	3,20 €	2,69 €	2,43 €
4879	5031	6,88 €	6,19 €	5,85 €	82,56 €	74,30 €	70,18 €	165,12 €	148,61 €	140,35 €	3,29 €	2,77 €	2,51 €
5032	5183	7,00 €	6,30 €	5,95 €	84,00 €	75,60 €	71,40 €	168,00 €	151,20 €	142,80 €	3,38 €	2,85 €	2,59 €
5184	5336	7,12 €	6,41 €	6,05 €	85,44 €	76,90 €	72,62 €	170,88 €	153,79 €	145,25 €	3,47 €	2,93 €	2,66 €
5337	5488	7,36 €	6,62 €	6,26 €	88,32 €	79,49 €	75,07 €	176,64 €	158,98 €	150,14 €	3,65 €	3,09 €	2,82 €
5489 et plus		7,48 €	6,73 €	6,36 €	89,76 €	80,78 €	76,30 €	179,52 €	161,57 €	152,59 €	3,74 €	3,17 €	2,89 €

Tarifs périscolaires pour les enfants scolarisés à Lamorlaye et domiciliés hors commune

Tranche par revenus mensuels		TARIF PERISCOLAIRE											
		OPTION 2 - FORFAIT MENSUEL MATINS OU SOIRS					OPTION 3 - FORFAIT MENSUEL MATINS ET SOIRS					OPTION 4 - Retour 18h00 après étude	
		Option 1 - à la présence			Lundi/mard/jeudi/vendredi matin			Lundi/mardi/jeudi/vendredi matin					
		MATINS OU SOIRS					ou Lundi/mardi/jeudi/vendredi soir			et Lundi/mardi/jeudi/vendredi soir			
		1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant		2ème enfant
	1281	2,40 €	2,16 €	2,04 €	28,80 €	25,92 €	24,48 €	57,60 €	51,84 €	48,96 €			
1282	1372	4,80 €	4,32 €	4,08 €	57,60 €	51,84 €	48,96 €	115,20 €	103,68 €	97,92 €	2,40 €	2,16 €	2,04 €
1373	1524	4,94 €	4,45 €	4,20 €	59,33 €	53,40 €	50,67 €	118,00 €	106,20 €	100,30 €	2,47 €	2,22 €	2,10 €
1525	1677	5,09 €	4,58 €	4,32 €	61,06 €	54,95 €	51,90 €	122,11 €	109,90 €	103,80 €	2,54 €	2,29 €	2,16 €
1678	1829	5,23 €	4,71 €	4,45 €	62,78 €	56,51 €	53,37 €	125,57 €	113,01 €	106,73 €	2,62 €	2,35 €	2,22 €
1830	1982	5,38 €	4,84 €	4,57 €	64,51 €	58,06 €	54,80 €	129,02 €	116,12 €	109,67 €	2,69 €	2,42 €	2,28 €
1983	2134	5,52 €	4,97 €	4,69 €	66,24 €	59,62 €	56,30 €	132,48 €	119,23 €	112,61 €	2,76 €	2,48 €	2,35 €
2135	2287	5,66 €	5,10 €	4,81 €	67,97 €	61,17 €	57,77 €	135,94 €	122,34 €	115,55 €	2,83 €	2,55 €	2,41 €
2288	2439	5,81 €	5,23 €	4,94 €	69,70 €	62,73 €	59,24 €	139,39 €	125,45 €	118,48 €	2,90 €	2,61 €	2,47 €
2440	2592	5,95 €	5,36 €	5,06 €	71,42 €	64,28 €	60,71 €	142,85 €	128,56 €	121,42 €	2,98 €	2,68 €	2,53 €
2593	2744	6,10 €	5,49 €	5,18 €	73,15 €	65,84 €	62,18 €	146,30 €	131,67 €	124,36 €	3,05 €	2,74 €	2,59 €
2745	2897	6,24 €	5,62 €	5,30 €	74,88 €	67,39 €	63,65 €	149,76 €	134,78 €	127,30 €	3,12 €	2,81 €	2,65 €
2898	3049	6,38 €	5,75 €	5,43 €	76,61 €	68,95 €	65,12 €	153,22 €	137,89 €	130,23 €	3,19 €	2,87 €	2,71 €
3050	3201	6,53 €	5,88 €	5,55 €	78,34 €	70,50 €	66,59 €	156,67 €	141,00 €	133,17 €	3,26 €	2,94 €	2,77 €
3202	3354	6,67 €	6,00 €	5,67 €	80,06 €	72,06 €	68,05 €	160,13 €	144,12 €	136,11 €	3,34 €	3,00 €	2,84 €
3355	3506	6,82 €	6,13 €	5,79 €	81,79 €	73,61 €	69,52 €	163,58 €	147,23 €	139,05 €	3,41 €	3,07 €	2,90 €
3507	3659	6,96 €	6,26 €	5,92 €	83,52 €	75,17 €	70,99 €	167,04 €	150,34 €	141,98 €	3,48 €	3,13 €	2,96 €
3660	3811	7,10 €	6,39 €	6,04 €	85,25 €	76,72 €	72,46 €	170,50 €	153,45 €	144,92 €	3,55 €	3,20 €	3,02 €
3812	3964	7,25 €	6,52 €	6,16 €	86,98 €	78,28 €	73,93 €	173,95 €	156,56 €	147,86 €	3,62 €	3,26 €	3,08 €
3965	4116	7,39 €	6,65 €	6,28 €	88,70 €	79,83 €	75,40 €	177,41 €	159,67 €	150,80 €	3,70 €	3,33 €	3,14 €
4117	4269	7,54 €	6,78 €	6,41 €	90,43 €	81,39 €	76,87 €	180,86 €	162,78 €	153,73 €	3,77 €	3,39 €	3,20 €
4270	4421	7,68 €	6,91 €	6,53 €	92,16 €	82,94 €	78,34 €	184,32 €	165,89 €	156,67 €	3,84 €	3,46 €	3,26 €
4422	4573	7,82 €	7,04 €	6,65 €	93,89 €	84,50 €	79,80 €	187,78 €	169,00 €	159,61 €	3,91 €	3,52 €	3,33 €
4574	4726	7,97 €	7,17 €	6,77 €	95,62 €	86,05 €	81,27 €	191,23 €	172,11 €	162,55 €	3,98 €	3,59 €	3,39 €
4727	4878	8,11 €	7,30 €	6,90 €	97,34 €	87,61 €	82,74 €	194,69 €	175,22 €	165,48 €	4,06 €	3,65 €	3,45 €
4879	5031	8,26 €	7,43 €	7,02 €	99,07 €	89,16 €	84,21 €	198,14 €	178,33 €	168,42 €	4,13 €	3,72 €	3,51 €
5032	5183	8,40 €	7,56 €	7,14 €	100,80 €	90,72 €	85,68 €	201,60 €	181,44 €	171,36 €	4,20 €	3,78 €	3,57 €
5184	5336	8,54 €	7,69 €	7,26 €	102,53 €	92,28 €	87,15 €	205,06 €	184,55 €	174,30 €	4,27 €	3,84 €	3,63 €
5337	5488	8,68 €	7,82 €	7,38 €	104,26 €	93,84 €	88,62 €	208,52 €	187,66 €	177,14 €	4,34 €	3,90 €	3,69 €
5489 et plus		8,82 €	8,08 €	7,63 €	107,71 €	96,94 €	91,56 €	215,42 €	193,88 €	183,11 €	4,49 €	4,04 €	3,81 €

Cette grille correspond au tarif commune majoré de 20%

MOYENS DE PAIEMENT :

Les factures doivent être réglées dès réception, le paiement peut s'effectuer en espèce, par chèque (avec le n° de facture au dos) ou par virement (indiquer n° de facture dans le libellé ou votre nom).

- ✓ Les chèques CESU sont acceptés uniquement sur les périodes périscolaires (*journées écoles et mercredis*)
- ✓ Les chèques vacances ANCV ne sont acceptés uniquement sur les périodes de vacances scolaires.

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1870 6000 0008 4422 0016 266 - BIC : AGRIFRPP887

En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat enfance pour que nous trouvions ensemble une solution.

À défaut, en cas de retard de paiement, une procédure de relance est mise en place.

Sauf opposition, les factures sont envoyées automatiquement au format dématérialisé, par courriel chaque mois.

Sauf demande expresse des familles, effectuée par écrit, elles sont éditées au nom de la personne désignée comme « responsable » sur la fiche famille remplie lors de l'inscription de l'enfant.

En cas de garde alternée les factures sont envoyées aux deux responsables légaux. Il n'appartient pas au Centre Social Rural d'imputer les présences à l'un ou l'autre des parents. La facture doit être honorée en sa totalité par un règlement unique.

Une facture acquittée peut être délivrée sur demande, ainsi qu'une attestation de présence après encaissement du règlement.

7. Santé

Toute prise de médicaments dans le centre doit être signalée au responsable et ne peut se faire que sur présentation d'une ordonnance médicale. La partie « renseignements médicaux » doit être obligatoirement remplie et signée. La copie des pages de vaccins à jour doit être jointe au dossier.

Toutes difficultés de santé ou régime alimentaire particulier (allergies, maladies) doivent y être signalés. Si un enfant fait l'objet d'un **Projet d'Accueil Individualisé**, une copie doit être remise lors de l'inscription. Pour un bon fonctionnement, le responsable légal devra signaler tout changement arrivant en cours d'année.

En cas d'urgence, l'équipe du centre doit joindre les services de secours (15) et prendre les dispositions nécessaires indiquées par le médecin du SAMU. Si, toutefois, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais médicaux pour assurer la prise en charge de votre enfant, les frais inhérents aux actes facturés seront à votre charge.

En cas de maladie de l'enfant et hors éviction, la fréquentation en collectivité n'est pas conseillée.

8. Sécurité

✓ **Les conditions d'arrivée :**

A leur arrivée au Centre Social Rural, les enfants doivent être **impérativement accompagnés et présentés** à un animateur. Les parents devront émarger la feuille de présence.

En cas de problème, la responsabilité du Centre Social Rural ne sera pas engagée si l'enfant se rend seul dans l'établissement.

✓ **Les conditions de départ :**

Les enfants seront repris par les parents ou toute personne nommément désignée par eux sur la fiche d'autorisation parentale. Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation écrite.

Uniquement les enfants de plus de 10 ans peuvent être amenés à quitter seul le Centre Social en fonction des horaires indiqués. S'il s'agit d'accompagnateur mineur, seuls les membres de la fratrie peuvent récupérer un enfant avec l'accord des parents. L'autorisation peut être suspendue temporairement ou définitivement si l'animateur perçoit un danger à le laisser partir.

Une pièce d'identité sera alors demandée à la personne venant chercher pour la première fois un enfant.

Au départ de l'enfant, les parents devront émarger auprès d'un animateur.

En cas de problème, la responsabilité du Centre Social Rural ne sera pas engagée si l'enfant est parti seul à la demande des parents.

✓ **Comportement des enfants :**

Tout comportement d'agressivité et de violence réitéré de la part de l'enfant fera l'objet d'un signalement aux parents et pourra aller jusqu'à l'éviction de l'enfant de l'accueil collectif de mineurs. Toute dégradation de matériel par l'enfant pourra faire l'objet d'une facturation à la famille.

9. Vêtements, objets

Les peluches et « doudous » des enfants doivent être marqué du nom de famille. Les jeux et tout objet personnel sont vivement déconseillés. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de ceux-ci.

Il est conseillé de mettre aux enfants des vêtements adaptés aux activités de loisirs, facilitant le mouvement et de les marquer au nom de l'enfant.

Pour les enfants de maternels, un sac à dos marqué au nom de l'enfant avec un change est conseillé.

10. Obligations et responsabilités

Encadrement

La qualification et les taux d'encadrements de l'équipe d'animation sont conformes à la réglementation en vigueur. L'équipe d'animation est chargée du bon fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Des intervenants extérieurs peuvent intervenir de façon ponctuelle ou régulière pour des projets d'animation précis.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités ou animations de l'accueil collectif de mineurs, les enfants et les participants peuvent être filmés ou photographiés. Sauf avis contraire des parents, notifié dans la fiche d'inscription, ces

images sont susceptibles d'être utilisées dans les divers supports servant à l'association. Naturellement, l'association s'interdit l'utilisation de toute image pouvant porter préjudice à la dignité des personnes.

Assurance :

Le fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs est couvert par l'assurance responsabilité civile du Centre Social Rural pour les accidents survenus aux enfants dans le cadre des activités proposées en accueil de loisirs sans hébergement.

Responsabilité des parents :

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans les cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il est de même s'il blessait un autre enfant.

Il est recommandé aux parents de souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile »

Sécurité :

Il est interdit de se garer dans la cour du Centre Social.

11. Recours

En cas de litige concernant l'utilisation du service, la famille est invitée à se rapprocher de la direction de l'ACM.

**Approbation du règlement intérieur via l'inscription de votre enfant
(Signature sur la fiche d'identification de votre enfant)**